



Catalogue de la formation continue

Département des
**RELATIONS
INTERNATIONALES**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA RECHERCHE,
DE LA DOCUMENTATION ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES**



**École nationale
d'administration
pénitentiaire**

Édito du directeur

L'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap), qui a fêté ses 20 ans en 2020, a grandi, consolidé ses bases et repéré ses marges de progression. Notre centre de formation se renouvelle sans cesse, se questionne, il expérimente continuellement.

Il s'agit tout à la fois de s'adapter aux évolutions institutionnelles comme aux besoins des personnels pénitentiaires et de s'approprier les techniques et méthodes pédagogiques adaptées aux nouvelles générations. L'approche par les compétences, les pédagogies actives, le déploiement des outils numériques ont profondément bouleversé le cadre de l'apprentissage professionnel.

Pour maintenir son niveau d'expertise, l'Énap dispose d'une équipe pédagogique formée et investie dans une démarche d'amélioration continue de son ingénierie de formation. Elle s'appuie aussi sur les acteurs de formation régionaux qui assurent le recrutement, participent aux formations initiales par l'accueil des stagiaires et contribuent à la formation continue des titulaires.

L'engagement de cette communauté pédagogique resterait insuffisant si l'Énap n'ouvrait pas ses portes à un vaste réseau partenarial. Ses relations sont quotidiennes avec les autres administrations de l'État (forces de sécurité, services de secours, universités etc.).

La qualité de nos échanges internationaux est également décisive. Dans une logique de réciprocité, l'Énap entretient une activité internationale inspirante. Elle se nourrit des bonnes pratiques pénitentiaires observées à l'étranger. Elle s'empare des démarches pédagogiques innovantes étudiées.

Nos experts s'enrichissent toujours de leurs missions internationales. Nous voulons aussi réserver un accueil chaleureux et prolifique à l'ensemble de nos hôtes, à Agen.

Les personnels pénitentiaires partagent une culture professionnelle commune. Ils se reconnaissent vite dans leurs pratiques. Ils se réunissent autour des mêmes problématiques qui traversent les institutions du monde entier (le sens de la peine, la prévention de la récidive, la sécurité des établissements, la prévention de la radicalisation etc.).

En proposant ce premier catalogue international, l'Énap s'inscrit plus résolument encore dans ce besoin de rencontres, d'échanges autour de nos métiers. Sans être exhaustif, il liste les compétences développées sur des sessions longues ou courtes. Il a d'ores et déjà vocation à se pérenniser.

Vous êtes les bienvenus à l'Énap.

Christophe Millescamps

Directeur de l'Énap

Présentation de l'Énap

L'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap) est unique en France. Cet établissement public administratif organise et accueille l'ensemble des formations initiales pour les personnels recrutés et affectés dans les établissements pénitentiaires, dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation, dans les directions interrégionales ou au sein même de l'administration centrale. Cinq filières sont représentées :

- les personnels de direction,
- les personnels d'insertion et de probation,
- les personnels de surveillance,
- les personnels administratifs,
- les personnels techniques.

Au-delà des formations initiales, l'Énap prolonge son offre pédagogique au profit des agents spécialisés :

- formateurs et responsables de formation,
- moniteurs de sport,
- autres moniteurs (tir et techniques d'intervention, sécurité incendie, secourisme),
- équipes régionales de sécurité et d'intervention,
- agents d'extraction judiciaire,
- greffiers,
- etc.

L'École produit les supports de formation qui encadrent les bonnes pratiques professionnelles. Elle accompagne aussi les évolutions des métiers pénitentiaires sur les compétences aujourd'hui attendues, notamment en matière :

- de déontologie,
- de criminologie,
- de méthodologie d'intervention dans les services d'insertion et de probation,
- de sécurité dynamique,
- de lutte contre la radicalisation,
- de gestion de crises,
- de justice restaurative,
- etc.

En 2019, plus de 7.000 agents ont ainsi bénéficié d'une formation initiale ou d'un module de formation continue.

Pour assumer de telles missions, plus de 240 agents travaillent sur un site exceptionnel. L'École s'étend sur 16 hectares qui accueillent des salles de cours, un stand de tir, un gymnase, un bâtiment de simulation, une médiathèque, un centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines, un atelier du numérique, des hébergements et un restaurant.

L'équipe pédagogique est divisée en services :

- Le département greffe pénitentiaire et applicatifs informatiques ;
- Le département sécurité ;
- Le département gestion et management ;
- Le département droit et service public ;
- Le département probation et criminologie.

Outre les cadres et les formateurs internes, l'École anime un important réseau d'intervenants occasionnels (personnels affectés dans les établissements et services pénitentiaires, autres fonctionnaires, magistrats, prestataires privés).

La mission de formation est partagée avec les acteurs de formation régionaux qui accueillent les stagiaires au sein des établissements pénitentiaires et des services d'insertion et de probation. Ces unités régionales organisent par ailleurs les recrutements et une part de la formation continue des titulaires.

L'Énap dispose enfin d'un département de la recherche qui enrichit l'approche pédagogique :

- L'observatoire de la formation examine le profil sociodémographique des élèves, met en œuvre et analyse l'évaluation de la formation par les élèves et réalise d'autres études ponctuelles ;
- Le Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP) contribue aux actions de formation et développe des savoirs pluridisciplinaires sur le champ pénitentiaire.

Conformément au Décret n°2000-1328 du 26 décembre 2000, l'École nationale d'administration pénitentiaire s'engage ici dans le développement et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.

À cet égard, son département des relations internationales propose plusieurs actions possibles :

L'accueil de délégations étrangères

L'Énap accueille régulièrement des délégations étrangères afin de leur faire découvrir le système pénitentiaire français et ses pratiques pédagogiques. Ces rencontres sont précieuses pour enrichir les expériences réciproques.

L'organisation de séminaires et colloques

La présence à l'école d'un Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire donne l'opportunité annuelle de proposer à Agen des colloques pour nourrir les échanges internationaux.

La coopération internationale par le déplacement d'experts français

L'Énap met à disposition ses ressources dans le cadre de missions d'audit, d'expertise, de formation et d'intervention dans les colloques. Selon la nature de l'invitation, des cadres, des formateurs, des psychologues, des moniteurs techniques, des chercheurs (juristes, criminologues, sociologues...) peuvent être missionnés auprès de vos services.

L'accueil d'auditeurs étrangers dans des sessions de formation

Sur des dispositifs de formation initiale longs ou sur des sessions de formation continue courtes, l'Énap peut inscrire des auditeurs étrangers dans les cursus proposés aux personnels français. Ce catalogue permet de parcourir l'offre de formation. Il est également envisageable de concevoir une formation « sur mesure », ouverte aux seuls auditeurs étrangers et adaptée à leurs besoins particuliers.

Formalités

Demande de formation

Après avoir identifié la formation qui l'intéresse, l'auditeur contacte le **Département des relations internationales de l'Énap** par le biais de l'adresse mail indiquée sur la fiche de formation : liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr ou par courrier postal.

Il joint à sa demande :

- Le formulaire de demande complet ;
- Une copie d'une pièce d'identité à jour (carte nationale, passeport) ;
- Une attestation d'assurance couvrant la période de formation sur le territoire français ;
- La copie de son diplôme ou équivalent si précisé dans la fiche de formation.

Attention :

- Aucune demande de formation ne sera acceptée par l'Énap si elle n'arrive pas directement au Département des relations internationales ou si elle arrive après la date limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures. Dans ce dernier cas, l'auditeur sera invité à considérer une formation l'année suivante.
- Pour que la demande soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande et bénéficie de l'accord de ses supérieurs hiérarchiques.
- Les demandes de formation seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Procédure d'inscription

À réception des demandes de formation, le Département des relations internationales procède à une sélection et transmet les candidatures aux responsables de formation.

Le candidat et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

Si la candidature est retenue, une convocation sera transmise à l'agent qui devra **confirmer sa participation dans les 10 jours** à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint à la convocation.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

Une convention individuelle sera établie avec l'agent après sa confirmation.

Attention :

- Les candidats retenus pour la formation veilleront à procéder aux **démarches administratives nécessaires à un séjour légal en France**. Ils sont invités à se rapprocher de l'Ambassade de France la plus proche de leur lieu de résidence.
- Les dates peuvent être soumises à modification sans préavis. Il est recommandé de contracter une assurance annulation pour les moyens de transport engagés après validation.
- L'Énap ne prend en charge ni les frais de transport aller-retour entre la résidence personnelle ou administrative du bénéficiaire et l'École ni les frais administratifs liés à la venue du bénéficiaire sur le territoire français (frais de visa, assurance, etc.).
- Le stagiaire pourra être hébergé dans une chambre simple sur le campus de l'Énap à compter de la veille de la formation jusqu'au lendemain de la fin de formation.

Les conditions financières sont précisées ci-dessous.

À l'issue de la formation, il sera remis une attestation de formation au stagiaire qui rejoint son administration d'origine.

Tarifs

Coûts des prestations 2020	Quantité	Prix unitaire TTC en euros
Journée pédagogique	1	250,00 €
Demi-journée pédagogique	1	125,00 €
Nuitée d'hébergement (hors petit déjeuner)	1	25,00 €
Petit déjeuner	1	2,09 €
Déjeuner	1	8,99 €
Dîner (Formule : entrée-plat ou plat-dessert)	1	3,80 €

Demande de formation

Remplir en lettres capitales noires

<p>Le règlement des formations se fera exclusivement par transfert bancaire à réception de la convocation.</p>	<p style="text-align: center;">Adresse postale :</p> <p style="text-align: center;">École Nationale d'Administration Pénitentiaire</p> <p style="text-align: center;">Département des Relations Internationales</p> <p style="text-align: center;">440, avenue Michel Serres - CS 10028</p> <p style="text-align: center;">47916 AGEN Cedex 9</p> <p style="text-align: center;">FRANCE</p> <p style="text-align: center;">liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr</p>
--	--

INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION SOUHAITÉE :

.....

.....

DATES DE LA FORMATION :

.....

ÉTAT CIVIL	ÉTUDES SUPÉRIEURES	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
NOM DE FAMILLE : PRÉNOM :	NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES : ans DISCIPLINE :	DATE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE :
DATE DE NAISSANCE :		EMPLOI ACTUEL :

NATIONALITÉ :	DIPLÔME DÉLIVRÉ (indiquez votre diplôme le plus élevé) :
CIVILITÉ : <input type="checkbox"/> MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR	LIEU D'OBTENTION : DATE D'OBTENTION :	PAYS D'EXERCICE DES FONCTIONS :

COORDONNÉES

ADRESSE POSTALE :
.....
.....
.....

TÉLÉPHONE PORTABLE :

E-MAIL :

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

La connaissance du français est un prérequis à l'inscription à cette formation qui sera réalisée en français.

Un niveau minimum C1 (Cadre européen commun de référence pour les langues) est attendu.

MOTIVATIONS

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS EFFECTUER CETTE FORMATION À L'ÉNAP ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE FORMATION À L'Énap (LE CAS ECHEANT, LAQUELLE) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et complètes et dans le cas où mon dossier serait accepté, je m'engage à me conformer aux conditions générales encadrant la formation et aux directives générales de la scolarité de l'Énap.

À

LE

SIGNATURE DU CANDIDAT :

VISA DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE COMPÉTENTE POUR AUTORISER LE CANDIDAT À SUIVRE CETTE FORMATION :

NOM DU SIGNATAIRE :

.....

QUALITÉ DU SIGNATAIRE :

.....

À

LE

Édito du directeur	1
Présentation de l'Énap.....	2
Formalités	4
Demande de formation	4
Procédure d'inscription.....	4
Tarifs.....	5
Demande de formation	6
Formations et visites d'études à la carte.....	12
Identifier les principes de base de la Justice restaurative (Module 1)	13
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2)	15
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés/victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)	17
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative Module 2)	19
Animer des médiations en contexte professionnel.....	21
Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP	23
Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel	24
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel.....	25
Réaliser des supports de formation multimédia.....	26
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP.....	27
Première année de formation de Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) en qualité d'auditeur libre étranger	29
Première année de formation de Directeur des Services Pénitentiaires (DSP) en qualité d'auditeur libre étranger....	30

Formations et visites d'études à la carte

En bref

Formations ou visites d'études à la carte élaborées sur demande en fonction des besoins identifiés, en France ou dans le pays demandeur.

Contexte

L'Énap propose des sessions de formation à dates fixes et thèmes fixes sur des sujets variés dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes.

Le département des relations internationales est toutefois à votre écoute pour élaborer toute formation correspondant à vos besoins thématiques, en France, ou à l'étranger.

Un interprétariat peut aussi être envisagé en fonction de la langue parlée.

Exemples de séminaires et visites d'étude ayant eu lieu en 2019 et 2021

🚩 Colloque sur la justice restaurative : les frontières plurielles et mouvantes de la justice restauratives avec une délégation d'experts nationaux et internationaux (2 jours).

🚩 V^{es} journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire.

Tout au long de l'année

Type de session

Formation ou visites d'études élaborées sur demande

Lieu

En France ou dans le pays demandeur

Langue

Français.

Interprétariat possible, nous contacter.

Prix

Devis sur demande.

Contacts :

Responsable :

Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
 05.53.98.90.93



Identifier les principes de base de la Justice restaurative (Module 1)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative.
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

Prérequis : Aucun

Enjeux

Le premier module consiste en une présentation généraliste de la justice restaurative et des différents types de mesures de justice restaurative. Il vise à présenter les éléments nécessaires à la mise en œuvre de projets en justice restaurative : philosophie restaurative, cadre normatif, différentes mesures, convention de partenariat, protocoles et déroulement des rencontres restauratives, orientation des participants potentiels vers les programmes disponibles, notamment.

Ce module est indispensable pour tous les animateurs et conseillé à tout professionnel de la chaîne pénale qui souhaite être référent en matière de justice restaurative.

Objectifs de la formation

S'approprier les principes de la justice restaurative.

Objectifs Pédagogiques

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Préparer et animer les rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

Programme

Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Programme de formation

La justice restaurative : principes et promesses

- La (re)découverte de la justice restaurative
- Crise de la pénalité moderne
- Droit(s) des victimes
- Philosophie de la justice restaurative
- Définition(s) de la justice restaurative
- Les résultats évalués de la justice restaurative

Le cadre normatif de la justice restaurative en France

- Le cadre normatif de la justice restaurative
- Le cadre processuel de la justice restaurative en France
- Le cadre déontologique de la justice restaurative en France



Date limite d'inscription :

Le 04/02/2022

Durée : 4 jours (30 heures)

Date : Du 28 /03/2022 à 14h au 1/04/2022 à 12h

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00
 Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30
 Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30
 Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30
 Vendredi : 8h30 à 12h00

Lieu de formation : Énap

Intervenants :

Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'Énap

Nombre de places : 20

Contacts :

Responsable :

Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
 05.53.98.90.93

- Les résultats évalués de la justice restaurative
- Les principales mesures adaptées à la France

Le cadre normatif de la justice restaurative en France

- Le cadre normatif de la justice restaurative
- Le cadre processuel de la justice restaurative en France
- Le cadre déontologique de la justice restaurative en France

Le cadre opératoire de la justice restaurative en France

- Le protocole standard de mise en œuvre d'une rencontre restaurative
- Les intervenants dans les mesures de justice restaurative
- Les aspects psychosociaux

L'information et l'orientation vers une mesure de justice restaurative ; L'approche relationnelle ; La médiation restaurative ; La conférence restaurative ; Les RDV-RCV ; Le cercle restauratif ; Les CSR-CAR ; Évaluation ; Retour de l'évaluation par les formateurs(trices) ; Rétroaction finale ; Évaluation de la session par les stagiaires de la formation.

Modalités pédagogiques

La formation est construite sur des exposés théoriques, des échanges, des retours d'expérience et des mises en situation.

Film « la médiation restaurative en Belgique »

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique.

Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

La présentation de la méthodologie du dispositif consistera en une présentation détaillée de chaque phase du protocole standard des mesures de justice restaurative. Chacune de ces phases sera analysée avec les stagiaires pour en identifier les points clés et les écueils, donnant lieu à des retours d'expérience. Les spécificités du protocole de chaque type de mesure de justice restaurative seront ensuite détaillées.

Les formateurs feront régulièrement part aux stagiaires de leur expérience et s'appuieront également sur **les retours d'expérience** des stagiaires, lesquels pourront être complétés par des mises en situation notamment en matière d'orientation.

Les films suivants seront visionnés en appui au cours des séances :

Film INAVEM/IFJR : « Les Rencontres détenus-victimes : un exemple de justice restaurative en France »

Film France 2 : « ça commence aujourd'hui »

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

Modalités d'évaluation

1. Évaluation des acquis :

Un test de connaissances **mettra en évidence les compétences acquises et non-acquises** par le stagiaire, sur la base du « référentiel des compétences et missions des intervenants en justice restaurative », élaboré par l'IFJR, en lien avec son offre de formation. Cette grille de compétences acquises et non-acquises sera transmise à l'Énap.

2. Évaluation de satisfaction

par questionnaire écrit et bilan oral. À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Énap.

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative.
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'Énap et animé par l'IFJR, après examen des candidatures sur lettre de motivation.

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet d'une médiation restaurative. Ce module vise à acquérir les compétences nécessaires pour préparer individuellement les participants et animer un processus de dialogue entre les participants.

Objectifs de la formation

Former des animateurs à la médiation restaurative (MR).

Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Préparer une médiation restaurative,
- Animer une médiation restaurative conformément aux protocoles établis (approche relationnelle de la médiation),
- Présenter ce dispositif aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

Programme

1^{re} séquence : Présentation de la formation

Accueil des stagiaires
Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle
Présentations des formateurs
L'approche relationnelle

2^e séquence : Mises en situation

Mise en situation autour des techniques à employer lors de la formation

3^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

4^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

5^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

6^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation



Date limite d'inscription :

Le 18/03/2022

Durée : 4 jours (30 heures)

Date :

Du 09/05/2022 (14h) au
13/05/2022 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h à 18h
Mardi : 9h-12h30/14h-18h
Mercredi : 9h-12h30/14h-18h
Jeudi : 9h-12h30/14h-18h
Vendredi : 8h30 à 12h00

Lieu de formation : Énap

Intervenants :

Professionnels de l'Institut
Français de Justice
Restaurative (IFJR) et de l'Énap

Nombre de places : 16

Contacts :

Responsable :

Ondine Tavernier
[liste.énap-Departement-
Relation-
international@justice.fr](mailto:liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr)

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

7^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

8^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

9^e séquence : Jeux de rôles

Rencontre de médiation

10^e séquence : Bilan de la formation

Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires

Évaluation de la session par les stagiaires

Modalités pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'une médiation restaurative.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

1. Évaluation des acquis :

À l'issue de la formation, un bilan de compétence est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs.rice.s. Ce bilan de compétence est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenant.e.s en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du/de la stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de médiations restauratives.

Un certificat d'animateur.rice de rencontres restauratives est délivré (par l'Énap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

2. Évaluation de satisfaction par questionnaire écrit et bilan oral.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Énap.

Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés/victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR, après examen des candidatures sur lettre de motivation.

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet de mise en œuvre des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes, notamment sa préparation et l'accompagnement des participants tout au long du processus de rencontre.

Objectifs de la formation

Former des animateurs aux rencontres condamnés-victimes (RCV) ou aux rencontres détenus-victimes (RDV).

Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Préparer une RDV et/ou une RCV,
- De co-animer une RDV et/ou une RCV,
- De présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

Programme

Présentation du programme de la formation

Rappel théorique sur le déroulement du processus

Présentation du protocole

Aspects généraux de l'animation

Rappel théorique sur les entretiens de préparation

Rappel théorique sur les entretiens de préparation

Formation des groupes pour les mises en situation

Mise en situation : préparation des participants

Entretiens de préparation

Rétroaction

Analyse critique

Mise en situation : rencontres préparatoires de groupes personnes victimes et personnes auteurs

Rétroaction

Analyse critique



Date limite d'inscription :
Le 08/04/2022

Durée : 4 jours (30 heures)

Date :
Du 30/05/2022 (14h) au
03/06/2022 (12h)

Horaires :
Lundi : 14h à 18h
Mardi: 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi : 9h-12h30/14h-18h
Vendredi : 8h30 à 12h00

Lieu de formation : Énap

Intervenants :
Professionnels de l'Institut
Français de Justice
Restaurative (IFJR) et de
l'Énap

Nombre de places : 16

Contacts :

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Mise en situation : 1^{re} rencontre plénière

Cadre // Présentation des participants // Attentes // Les partages // Synthèse en groupes séparés // Rétroaction // Analyse critique

Mise en situation : 3^e rencontre plénière

Cadre : « météo » // Les partages // Synthèse en groupes séparés // Rétroaction // Analyse critique // Évaluation individuelle des stagiaires

Mise en situation : 5^e rencontre plénière

Cadre : « météo » // Les partages // Synthèse en groupes séparés // Rétroaction // Analyse critique

Mise en situation : séance bilan intervenant 2 mois plus tard

Cadre : « météo » // Cheminement individuel // Rétroaction // Analyse critique

Rétroaction finale**Évaluation de la session****Modalités pédagogiques**

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes. Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

1. Évaluation des acquis :

À l'issue de la formation, un bilan de compétence est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs.rice.s. Ce bilan de compétence est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenant.e.s en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du/de la stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes.

Un certificat d'animateur.rice de rencontres restauratives est délivré (par l'Enap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

2. Évaluation de satisfaction par questionnaire écrit et bilan oral.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Enap.

Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative Module 2)

Publics des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou au « module 1 France Victimes », après examen des candidatures sur lettre de motivation.

Enjeux

Le module consiste en une présentation exhaustive du protocole de mise en œuvre d'un cercle de soutien et de responsabilité, à sa coordination et sa présentation auprès des équipes par le coordinateur. Ce module vise également à permettre aux coordonnateurs de connaître les enjeux de la formation des bénévoles de la communauté investis dans ce type de dispositif.

Objectifs de la formation

Former des coordonnateurs de cercle de soutien et de responsabilité (CSR) et de cercle d'accompagnement et de ressources (CAR).

Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Organiser ces cercles
- Coordonner ces cercles
- Présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes.

Programme

1^{re} séquence

Accueil des stagiaires

Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôles

Présentation des formateurs

Rappels et approfondissement du protocole des Cercles de soutien et de responsabilisation (CSR) et des Cercles d'accompagnement et de ressources (CAR) (entretiens de préparation / recrutement et rôle des Bénévoles de la communauté / rencontre préalable avec le membre principal bénéficiaire / session de rencontres / clôture du Cercle)

2^e séquence

Les agresseurs sexuels (Qui sont-ils ? / Quelles prises en charge ?) Dr. Florent Cochez (ERIOS/CRIAVS)

3^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

4^e séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation



Date limite d'inscription :
Le 22/07/2022

Durée : 4 jours (30 heures)

Date :
Du 26/09/2022 (14h) au
30/09/2022 (12h)

Horaires :
Lundi : 14h à 18h
Mardi : 9h-12h30/14h-18h
Mercredi : 9h-12h30/14h-18h
Jeudi : 9h-12h30/14h-18h
Vendredi : 8h30 à 12h00

Lieu de formation : Énap

Intervenants :
Professionnels de l'Institut
Français de Justice
Restaurative (IFJR) et de
l'Énap

Nombre de places : 16

Contacts :

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

5^e séquence

Les bénévoles de la communauté (recrutement /formation / rôle)

6^e séquence : Jeux de rôles

Entretiens de recrutement des bénévoles de la communauté

7^e séquence : Jeux de rôles

Rencontre préalable du cercle entre le membre principal bénéficiaire et les BC

8^e séquence : Jeux de rôles

Rencontre plénière du cercle

9^e séquence : Jeux de rôles

La clôture du cercle

10^e séquence

Bilan de la formation

Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires

Évaluation de la formation par les stagiaires

Modalités pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'un CSR ou d'un CAR.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Les films suivants seront visionnés en appui au cours des séances :

« Plus jamais de victimes », « Tisser des liens communautaires », « L'un des nôtres », « La peur du loup »

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

1. Évaluation des acquis :

À l'issue de la formation, un bilan de compétence est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateur.rice.s. Ce bilan de compétence est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenant.e.s en justice restaurative élaboré par l'IFJR.

Il constitue une indication quant aux capacités du/de la stagiaire à coordonner immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique un cercle de soutien et de responsabilité (CSR) et un cercle d'accompagnement et de ressources (CAR).

Un certificat de coordonnateur.rice de cercle de soutien et de responsabilité (CSR) et de cercle d'accompagnement et de ressources (CAR) est délivré (par l'Énap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

2. Évaluation de satisfaction par questionnaire écrit et bilan oral.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Énap.

Animer des médiations en contexte professionnel

Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire et partenaire, dont les agents des forces de sécurité.

Enjeux

Les difficultés conjoncturelles et structurelles qui parcourent nos sociétés induisent de fortes tensions dans les relations interpersonnelles. En milieu professionnel, notamment au sein des forces de sécurité, les interactions humaines sont empreintes de violence symbolique, physique et psychologique. Des études nationales et internationales font apparaître que de nombreuses violences sont involontaires, sont sans motif apparent. Mais elles sont toutes en lien avec la privation ou la restriction des droits des personnes (usagers, personnels, intervenants), l'organisation et/ou la désorganisation de la vie et du travail.

Dans ce contexte, la médiation peut contribuer à la compréhension et à la résolution des différends interpersonnels. Elle peut apporter l'apaisement souhaité par tous les protagonistes, rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein.

La formation est composée de 3 modules indissociables.

Objectifs de formation

À la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

Activité 1 : opérer la promotion et l'implantation de la médiation en contexte professionnel (MCP) au sein de son organisation

Activité 2 : conduire une MCP de façon éthique et déontologique.

La formation est organisée sous forme de modules :

Module 1 :

- Identifier le cadre théorique et fonctionnel de la médiation en contexte professionnel, la distinguer de la médiation en justice restaurative
- Identifier les exigences comportementales et techniques de la médiation
- Explorer le champ d'application et d'action de la médiation en milieu professionnel et notamment au sein des forces de sécurité

Module 2 :

- Maîtriser le processus de médiations en contexte professionnel
- Animer une médiation en contexte professionnel
- Restituer les résultats de la médiation et de suivre l'évolution de la relation

Module 3 :

- Restituer son expérience
- Exposer le projet d'implantation de la médiation mise en œuvre
- Exprimer ses besoins d'accompagnement
- Analyser sa pratique et bénéficier de la supervision des intervenants

Programme et contenu

Module 1

- Les violences interpersonnelles : Apports des observateurs extérieurs et de la recherche
- Décoder les relations interpersonnelles, en mesurer les enjeux
- Distinguer conflit relationnel et crise relationnelle
- Découvrir les différentes formes de médiation
- Découvrir la Médiation en Contexte Professionnel (MCP) en action
- S'approprier la MCP : de l'observation à la mise en situation
- Connaître l'approche relationnelle
- Maîtriser l'éthique et la déontologie de la MCP
- Explorer le champ d'application de la MCP
- Distinguer la MCP et médiation restaurative (Justice restaurative)
- Introduire la sécurité dynamique dans l'organisation, le dispositif et la pratique



Date limite d'inscription :
Le 29/10/2021

Durée et dates de la formation :
12 jours (3 modules indissociables de 32h)

Module 1 :
Du 10/01/2022 (14h) au 14/01/2022 (12h)

Module 2 :
Du 31/01/2022 (14h) au 04/02/2022 (12h)

Module 3 :
Du 28/03/2022 (14h) au 01/04/2022(12h)

Une seconde session de septembre à décembre 2022 sera proposée.

Horaires :

Lundi : 14h - 18h
Mardi: 9h-12h30/14h-18h
Mercredi: 9h-12h30/14h-18h
Jeudi: 9h-12h30/14h-18h
Vendredi: 8h30 - 12h

Lieu de formation : Énap

Intervenants :

J.P MAYOL, C. BALHOUANE
Formateurs associés Énap

Prérequis : aucun

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 12

Contacts :

Responsable :

Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Module 2

S'approprier la MCP – Guide et raisonnement éthique

- Évaluer la pertinence du recours à la MCP selon la situation, les circonstances, la personne des protagonistes
- Animer une MCP : Apprentissage des phases et des outils, rodage
- Animer une MCP : l'étude de cas, la simulation, le débriefing
- Repérer et évaluer le syndrome post traumatique
- Découvrir l'approche relationnelle en action
- Intégrer les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits au sein de l'organisation
- Structurer et organiser la mise en œuvre de la MCP dans l'organisation
- Implanter le dispositif et/ou la pratique de la médiation dans l'organisation
- Prévenir et traiter le syndrome post traumatique repéré
- Envisager le recours à des personnes facilitatrices
- valuer les acquis des stagiaires, restituer les résultats des évaluations

Module 3

- Opérer un retour d'expérience collectif sur les premières médiations menées durant l'inter session
- Se positionner en médiateur durant toute la procédure de MCP
- Réguler ses émotions en entretien individuel et lors de la médiation
- Réguler les émotions des médiés en entretien individuel et lors de la médiation
- Perfectionner ses capacités à analyser les MCP menées
- Accompagner et soutenir la résilience (Syndrome Post traumatique)
- Anticiper et résoudre les difficultés organisationnelles et techniques selon le type de MCP
- Explorer le champ d'application de la MCP à partir des écrits des contrôleurs internes et externes
- Identifier ses points de vigilance et définir ses axes de progrès
- Évaluer individuellement les acquis des stagiaires en vue de la certification
- Restituer individuellement les résultats des évaluations, de la certification
- Présenter le dispositif d'accompagnement et de suivi, la supervision

Modalités pédagogiques

Apports théoriques. Exercices pratiques. Mises en situation. Jeux de rôles. Méta analyse. Analyse de pratiques. Les 3 modules mettent en œuvre une pédagogie très active permettant aux apprenants :

- de développer leurs capacités à percevoir les besoins et attentes des protagonistes d'une MCP
- de s'entraîner à mener à bien toutes les phases et actions d'une MCP
- de construire un positionnement en qualité de médiateur durant toute la procédure de MCP

Durant toute la formation, chaque participant(e) a la possibilité d'expérimenter la MCP dans la position des bénéficiaires d'une médiation et dans la position de médiateur, et ce à plusieurs reprises et dans des contextes différents.

À l'issue du module 1 : Les participants sont invités à repérer des situations relationnelles, dans leur organisation ou dans leur service, pour lesquelles une MCP pourrait constituer une réponse adaptée.

À l'issue du module 2 : Les participants doivent mettre en œuvre une ou plusieurs MCP au sein de leur service ou organisation et transcrire leur expérience dans un dossier dans la perspective des épreuves de la certification.

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires et disponibles sur la plateforme numérique Moodenap.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

1. Évaluation des acquis :

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Livret de suivi individuel. **La formation vise à être certifiante** (dossier pour Répertoire Spécifique en cours). **Épreuve de certification :** présentation d'un dossier professionnel et soutenance orale.

2. Évaluation de satisfaction par questionnaire écrit et bilan oral.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP

Depuis les années 2000, au travers des réformes pénales successives, la victime investit de plus en plus la phase de l'exécution des peines par la reconnaissance au droit à indemnisation, au droit à sa protection, au droit à son information et par le biais de la justice restaurative.

L'administration pénitentiaire, par l'intermédiaire du SPIP, prend en charge et accompagne, après évaluation, les auteurs d'infractions.

Cette formation invite à la réflexion sur la place de la victime dans le suivi de l'auteur. Quelle place le CPIP donne-t-il à la victime ? Quelles sont les limites du CPIP dans cette prise en compte ?

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier les dispositions législatives sur le droit des victimes dans le cadre pré et post sentenciel
- Identifier le circuit d'information et de signalement en protection de l'enfance
- Différencier les différentes catégories de victimes en tenant compte de leurs particularités
- Identifier les procédures spécifiques dédiées au SPIP : enquête victimes- modalité d'indemnisation- orientations vers les partenaires adéquats- mise en place de la justice restaurative

Éléments du contenu

- Le droit des victimes
- Les dispositifs de protection de l'enfance en danger (information et signalement)
- Apports pratiques sur l'indemnisation (fonds de garantie) et les associations d'aide aux victimes
- Paroles de victimes au travers de la diffusion d'un documentaire et de vignettes cliniques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Échanges et débats

Nombre de places : 30 places

Date limite d'inscription :
Le 21/01/2022

Durée : 2 jours

Dates :
Du 14/03/2022 (14h) au
16/03/2022 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :
Marie LAURAS, Fanny SANTHOIRE, associations d'aide aux victimes, magistrat, psychologue, psychiatre, journaliste

Public visé :
CPIP et DPIP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Contacts :

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel

Les cadres du Ministère de la Justice sont soumis à un stress pouvant s'avérer néfaste à leur équilibre. La sophrologie caycédienne développe une meilleure résistance au stress en prenant conscience que le principal élément négatif du stress est notre réaction face aux nombreuses situations de tension. Les exercices pratiques favoriseront le développement de la perception positive du corps, de l'esprit et des états émotionnels. Cette dynamique entrainera une nouvelle énergie pour une meilleure gestion du stress et le développement de nouvelles habiletés de « préservation de soi ».

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir le fonctionnement du stress
- Définir les grands concepts de la sophrologie
- Vivre les apports de la sophrologie dans la gestion du stress
- Appréhender la méthode caycédienne et renouer avec son corps
- Apprendre à écouter son corps et développer sa confiance
- Mettre en place une expérience autonome de techniques de sophrologie
- S'entendre sur une stratégie et un objectif de préservation de soi

Éléments du contenu

- Repérage des états émotionnels (fuite, lutte et inhibition instinctive)
- Etude des comportements à travers les expériences professionnelles
- Définition de la sophrologie caycédienne
- Philosophie du corps et l'instauration de la phénoménologie
- Sensibilisation au schéma corporel et réapprentissage pour écouter les messages du corps
- Correction des postures énergivores (travail sur les muscles et os, les postures)
- Libération des tensions inutiles physiques et psychiques
- La gestion des émotions (attitude face aux pensées parasites)
- Remobilisation de ses ressources/capacités à développer son potentiel (harmonie corps-esprit)
- Réappropriation de la confiance en soi (sécurité intérieure)

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges, exercices, pratiques et descriptions

Nombre de places : 12 places

Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 11/02/2022

Session 2 : Le 29/04/2022

Durée :

2 jours

Dates :

Session 1 : Du 06/04/2022 (14h) au 08/04/2022(12h)
ou

Session 2 : Du 22/06/2022 (14h) au 24/06/2022(12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Sophrologue RNCP
Praticienne en cohérence cardiaque
Connaissance administration pénitentiaire

Public visé :

Agents du Ministère de la justice

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Contacts :

Responsable :

Ondine Tavernier
[liste.énap-Département-Relation-international@justice.fr](#)

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel

Dans le cadre de la conception et de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas. L'identification d'un processus de formation et l'utilisation de techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Objectifs pédagogiques

- Repérer ses propres modes de fonctionnement en tant que formateur
- Identifier les principes de base de la pédagogie des apprenants adultes
- Rédiger des supports de formation
- Repérer les règles de fonctionnement du « groupe » afin d'en assurer la dynamique
- Repérer les différentes méthodes pédagogiques interactives
- Analyser les situations difficiles en animation et élaborer des solutions pour y faire face.

Éléments du contenu

- La distinction entre but, objectifs de formation et objectifs pédagogiques
- La fiche pédagogique
- Les démarches, méthodes et techniques pédagogiques d'animation
- Les règles de fonctionnement du groupe
- Les outils du formateur : Ice breaker, jeux de présentation, règles de fonctionnement du groupe, jeux d'évaluation, question-réponse, régulation...
- Les techniques innovantes et les jeux pédagogiques
- Test : quel formateur êtes-vous ? Mieux se connaître en tant que formateur
- La gestion des situations d'animation difficiles

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Échanges
Mises en situations
Exercices pratiques (tests)

Nombre de places : 12 places

Date limite d'inscription :
Session 1 : Le 18/02/2022
Session 2 : Le 01/07/2022

Durée : 5 jours

Dates :
Session 1 : Du 11/04/2022 (14h) au 15/04/2022 (12h)
ou
Session 2 : Du 12/09/2022 (14h) au 16/09/2022 (12h)

Lieu : Énap

Intervenant :
Laurent TRONEL

Public visé :
Formateurs occasionnels

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Contacts :

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Réaliser des supports de formation multimédia

Le numérique offre la possibilité de réalisation de supports de formation multimédia qui permettent d'enrichir, de renouveler l'approche pédagogique et d'ouvrir le champ de la formation à distance.

Cette session vise à permettre aux formateurs et responsables de formation de développer leurs compétences en matière de réalisation et d'utilisation de supports numériques.

Objectifs Pédagogiques

- Identifier les utilisations pédagogiques possibles de supports multimédia
- Elaborer des supports de formation numériques
- Mettre en place des dispositifs d'évaluation interactifs

Éléments du contenu

- Méthodologie d'élaboration de ressources
- Présentation d'outils de création multimédia utilisables par un formateur
- Utilisation d'outils autour de cinq grandes thématiques :
 - Présenter (présentation dynamique, vidéo, support interactif...)
 - Partager (mur numérique, partage et écriture collaborative de documents, ...)
 - Expérimenter (jeux interactifs)
 - Organiser (Mind Mapping)
 - Évaluer (quizz avec smartphones)
- Mise en situation pratique de créations à **partir de projets proposés par les apprenants** et/ou par l'intervenant

Modalités pédagogiques

Réalisation de supports multimédia à partir de ressources apportées par les participants (vidéos, photos, audio, Powerpoint, textes, etc.)

Mise à disposition de tutoriels sur la plateforme de formation à distance MoodÉnap.

Évaluation

Auto-évaluation des apprentissages et questionnaire de satisfaction.

Nombre de places : 8 places

Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 01/04/2022

Session 2 : Le 19/08/2022

Durée : 5 jours

Date : 2 sessions au choix

Session 1 : Du 16/05/2022

(14h) au 20/05/2022 (12h)

Ou

Session 2 : Du 10/10/2022

(14h) au 14/10/2022 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Atelier du numérique
Unité de formation
interdisciplinaire et
continue

Public visé :

Formateurs et responsables
de formation des services
déconcentrés et des écoles
membres du RESP

Conditions d'admission /

Pré requis :

Formateur ou responsable
de formation étant à l'aise
avec les outils
informatiques.

Contacts :

Responsable :

Ondine Tavernier

[liste.enap-Departement-](mailto:liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr)

[Relation-](mailto:liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr)

[international@justice.fr](mailto:liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr)

Assistante :

Maria-Jésus Copado

05.53.98.90.93

Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP

Objectifs pédagogiques

Identifier les facteurs de risques professionnels est essentiel pour mettre en œuvre des actions quotidiennes susceptibles de réguler, voire de limiter, ces risques à leur source.

Les techniques d'optimisation du potentiel (TOP), postures et techniques mentales individuelles, permettent de se créer une boîte à outils personnalisable contenant des techniques utilisables de façon autonome. Elles visent à permettre à chacun d'optimiser ses ressources personnelles, de s'adapter au mieux aux contraintes contextuelles, de gérer son stress, sa fatigue, sa vigilance et sa motivation.

La formation proposée vise à intégrer les outils de la méthode TOP et à les transmettre aux agents de l'administration.

La formation est composée de **4 modules indissociables**. La **présence** tout au long de la formation est **obligatoire**.

Il est nécessaire d'avoir préalablement suivi, dans les 2 années précédant le début de cette formation, la formation initiale TOP (FI-TOP) dans son intégralité. Pour permettre de valider ce prérequis, **une formation FI-TOP est programmée pour les stagiaires sélectionnés du lundi 24 janvier 2022 (14h) au vendredi 28 janvier 2022 (12h) (lieu à déterminer)**.

Objectifs pédagogiques et compétences visées :

À la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Exploiter ses connaissances développées lors de la formation initiale TOP (FI-TOP) au profit de ses élèves, collaborateurs et/ou dans sa pratique professionnelle ;
- Utiliser les pratiques TOP en contexte de formation afin de former des groupes à la méthode TOP ;
- Exprimer ses compétences relationnelles et pédagogiques en formation ou en accompagnement selon les personnalités et les cultures de ses interlocuteurs ;
- Construire une planification (programme) au profit d'un individu ou d'un groupe en l'adaptant au plus proche de sa demande ;
- Conduire et animer diverses séquences TOP afin d'accompagner ses apprenants en fonction de leur demande : stress du quotidien, stress professionnel, gestion de crise, gestion de la fatigue, performance dans la durée, soutien de sa motivation dans le temps... ;
- Analyser sa pratique qui fait l'objet d'un mémoire (formation praticien et contact terrain – transfert de compétences) et le soutenir publiquement.

Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire **volontaire**, sélectionné par son administration, souhaitant intégrer la méthode TOP dans sa pratique professionnelle et la diffuser auprès de ses collègues par formation désigné par son administration.

Programme et contenu

Module 1- TOP POUR SOI (1) :

Consolider les connaissances de base développées lors de la formation initiale FI-TOP

Date limite d'inscription :

Le 05/11/2021

Durée et dates de la formation :

16 jours (4 modules indissociables de 4 jours soit 112h)

+ 100h de travail personnel supervisé (préparation pédagogique, accompagnement du mémoire)

Module 1 :

Du 28/02/2022 (14h*) au 04/03/2022 (12h)

Module 2 :

Du 11/04/2022 (14h) au 15/04/2022 (12h)

Module 3 :

Du 09/05/2022 (14h) au 13/05/2022(12h)

Module 4 :

Du 03/10/2022 (14h) au 07/10/2022(12h)

Lieu de formation : Énap

Prérequis :

Avoir suivi dans son intégralité la formation initiale TOP (FI-TOP) dans les 2 années précédant le début de cette formation (fournir attestation de formation)

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription
Lettre de motivation et CV
Entretien de sélection par URFQ (appétence aux sciences humaines, aisance relationnelle, investissement personnel seront questionnés)

Nombre de places : 10

Intervenants :

Laurent SAURIAT, fondateur de TOP-CONSULTING, expert TOP, formateur
Sébastien DUMONT, expert TOP, conférencier
Caroline MUSSY, psychologue clinicienne, praticienne TOP
Laurent VINÉ, spécialiste de la performance, expert TOP

Responsable :

Ondine Tavernier

liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Module 2- TOP POUR SOI (2) :

Maîtriser la méthode TOP pour gérer les différentes formes et niveaux de stress (pour favoriser les processus d'adaptation et aux situations complexes, stressantes et de crise), pour soutenir et développer la motivation

Module 3- TOP AU SERVICE DES AUTRES (1) :

Développer des compétences relationnelles et pédagogiques pour former les apprenants à l'utilisation de la méthode TOP en individuel et collectif

ÉVALUATION : *Evaluation sur les acquis (en synchrone type Quizz et/ou asynchrone)*

Module 4- TOP AU SERVICE DES AUTRES (2) et VALIDATION PRATICIEN TOP :

Maîtriser la méthode TOP pour prévenir et gérer la fatigue et intégrer la méthode TOP dans sa pratique professionnelle

Savoir analyser l'état et les causes de fatigue des personnes accompagnées ;

CERTIFICATION : *présentation du projet pédagogique et soutenance du mémoire (présentiel ou distanciel)*

Du travail personnel est demandé en intersession et en supervision pendant et/ou à l'issue de la formation praticien TOP : le travail sera consigné dans un carnet de bord personnel.

Modalités pédagogiques

La formation est basée sur les principes de la pédagogie active et participative, elle alterne les méthodes expérientielle, réflexive, expositive et intégrative et place l'apprenant au cœur de sa formation.

Méthodes mobilisées pour le suivi et modalités d'évaluation**Évaluation formative et sommative des acquis en cours de formation**

- Rédaction d'un mémoire mettant en avant l'intégration de la méthode TOP transposée dans sa pratique personnelle et professionnelle
- Soutenance publique du mémoire avec entretien final

L'implication des participants lors des exercices et mises en situations est appréciée et débriefée tout au long de la formation par les formateurs.

Évaluation du niveau de satisfaction de la formation

Une attestation de formation « praticien en TOP » est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux exigences ci-dessus et sur la base de grilles d'évaluation (12/20 à chaque évaluation, si 10/20 un rattrapage est proposé sous réserve de n'avoir aucun point éliminatoire).

Évaluation des acquis après la formation par un questionnaire

Pour plus d'informations :

http://e-nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/UserFiles/Files/FC_Programme_formation_Praticiens_TOP_%202022.pdf

Vidéo 1 : http://e-nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc_formation_les_top_presentation_fb.mp4

Vidéo 2 : http://enap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc_formation_top_presentation_30sept2021.mp4

Première année de formation de Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) en qualité d'auditeur libre étranger

Cette formation décline les contenus fondamentaux théoriques et pratiques, permettant d'exercer dans un Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation au regard de la réglementation pénale française, des règles pénitentiaires européennes et des règles européennes de la probation.

L'acquisition progressive des compétences professionnelles des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation s'effectuera au cours d'une formation organisée selon le principe de l'alternance. La formation proposée aux auditeurs étrangers concerne la première année de formation, qui se déroulera en 6 cycles de scolarité à l'Énap et en 5 périodes de stages.

Objectifs de formation

La formation initiale doit permettre au CPIP de :

- Se situer dans son environnement professionnel
- Construire son positionnement professionnel
- Accompagner vers la sortie de délinquance
- Assurer le suivi de la personne dans le cadre de l'exécution de la décision de justice.

Éléments du contenu

- L'environnement professionnel
- Les mesures judiciaires prises en charge par le SPIP
- Profils des personnes placées sous main de justice
- Évaluation des personnes
- Dispositifs de prise en charge des personnes placées sous main de justice.
- Outils et méthodologie de prise en charge individuelle de la personne placée sous main de justice (construction du plan d'accompagnement, conduite des entretiens, rédaction des écrits professionnels, applicatifs informatiques, ...)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences

Nombre de places : 5 places

Durée :

12 mois

Dates :

Fin août à fin août

Lieux :

Énap et tous lieux utiles déterminés par l'École

Intervenants :

Direction de la formation

Public visé :

Auditeurs étrangers

Conditions d'admission / Pré requis :

Être titulaire d'une Licence 3 ou d'une équivalence Licence 3 ou diplôme d'assistant de service social/éducateur spécialisé

Parler français couramment

Contacts :

Responsable :

Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Première année de formation de Directeur des Services Pénitentiaires (DSP) en qualité d'auditeur libre étranger

Cette formation vise la professionnalisation des élèves pour répondre aux missions du service public pénitentiaire. Elle vise l'acquisition des compétences essentielles à l'exercice des fonctions dévolues aux DSP en établissements pénitentiaires.

Ainsi, les compétences qu'un DSP doit acquérir sont identifiées dans un référentiel métier, défini avec l'administration centrale. De cette matrice est issu un référentiel de formation qui distribue ces compétences dans cinq unités de formation. Ces unités de formation sont déclinées en modules et séquences précises de formation. La formation, en alternant temps de formation à l'Énap et stages, apporte à chacun un apprentissage théorique et pratique complémentaire pour appréhender les fonctions susceptibles d'être exercées dès les premières années de la carrière.

Objectifs pédagogiques

La durée de la formation préalable à la titularisation dans le corps des directeurs des services pénitentiaires est fixée à deux ans. Elle comprend une première année passée en qualité d'élève directeur des services pénitentiaires et une seconde année en qualité de directeur des services pénitentiaires stagiaire. Aussi, la formation proposée aux auditeurs étrangers concerne uniquement cette première année.

Durant cette première année, la formation se déroule à l'École nationale d'administration pénitentiaire en alternance avec des stages en tous lieux utiles déterminés par l'école :

- Établissements pénitentiaires et services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Administration centrale et/ou directions interrégionales des services pénitentiaires
- Autres institutions publiques françaises, institutions associées au service public, organismes privés ...

La formation repose sur la transcription en capacités de fiches de fonctions types du référentiel métier des directeurs des services pénitentiaires :

La formation porte sur la prise en charge de la population pénale, la gestion des ressources humaines, le management, la gestion économique, budgétaire et financière, la responsabilité pénale et administrative, le contentieux administratif, les droits et obligations des fonctionnaires et plus généralement le droit public, le droit pénal et la procédure pénale ainsi que les finances publiques de l'État incluant la réglementation relative à la passation de marchés publics.

Éléments du contenu

- Se situer dans son environnement professionnel
- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Assurer la prise en charge des publics
- Assurer la sûreté et la sécurité de l'établissement et des personnes
- Manager les services et les ressources.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques,
Exercices et mises en situation,
Validation des acquis et compétences.

Nombre de places : 3 places

Durée :
12 mois

Dates :
Fin septembre à fin septembre

Lieux :
Énap et tous lieux utiles déterminés par l'École

Intervenants :
Direction de la formation

Public visé :
Auditeurs étrangers

Conditions d'admission / Pré requis :
Parler français couramment

Contacts :

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93



Catalogue de la formation continue

Département des
RELATIONS
INTERNATIONALES

Énap - 440, avenue Michel Serres - CS 10028
47916 AGEN cedex 9
www.énap.justice.fr
Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>



EnapCampus

La page officielle de l'École nationale
d'administration pénitentiaire

